



## Hénin-Beaumont

### Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

### Pôle Développement

### Service Entreprendre

Affaire suivie par : Thomas MORELLE

Tél. : 03 21 74 87 44

thomas.morelle@mairie-heninbeaumont.fr

À Hénin-Beaumont, le

### **Objet : Appel à candidatures dans le cadre du village nocturne des commerçants.**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la manifestation « le Village nocturne des commerçants », qui se déroulera le 28 juin, les 12 et 26 juillet 2025, la commune d'Hénin-Beaumont met à disposition plusieurs emplacements sur le domaine public.

A cette occasion, la commune d'Hénin-Beaumont souhaite mettre à l'honneur les commerçants en leur proposant de tenir plusieurs stands commerçants pour un total d'environ 100 mètres linéaires.

- Soit environ 35 commerçants d'une superficie de 3 mètres linéaires chacun.

Ces lieux constituant des dépendances du domaine public, et afin de se conformer à la législation en vigueur (l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public), un dossier de candidature a été mis en place pour ces espaces d'exposition. Vous le trouverez en pièce jointe à ce courrier.

En dehors des restaurants et débits de boissons sédentaires dotés d'une terrasse sur l'événement, la vente de boissons à consommer sur place sera interdite. Un espace buvette sera présent à cet effet et il sera tenu par la municipalité ou une association, le cas échéant.

Le dossier sera évalué selon les critères suivants :

- 50% pour la capacité à proposer des produits conçus artisanalement ;
- 30% pour l'assiduité et le sérieux des commerçants ;
- 20% pour la décoration de l'emplacement.





## Hénin-Beaumont

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les produits que vous souhaitez commercialiser, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives présentant vos articles en **illustrant votre outil de vente.**

**Attention, les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.**

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant. Les places vacantes seront librement attribuées par les organisateurs.

Dossier complet à retourner avant le vendredi 23 Mai 2025 à 12 h, délai de rigueur, à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont**  
**Mise en concurrence du domaine public**  
**1 place Jean Jaurès**  
**62110 HENIN BEAUMONT**  
ou par mail à : [service.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:service.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steve BRIOIS,

Maire d'Hénin-Beaumont

